

**Commune d'IXELLES**  
**Madame N. GILSON**  
Chaussée d'Ixelles, 168

**B - 1050 BRUXELLES**

Vos réf. : 7B/PU/mb/bd/2014/487  
Nos réf. : AVL/KD/XL-2.515/s.567  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Madame l'Echevine,

Objet : IXELLES. Boulevard Général Jacques, 192.  
Aménagement d'un duplex dans les combles et d'une lucarne en façade arrière.  
Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 27 février 2015, sous référence, reçue le 4 mars, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 18 mars 2015.

La demande concerne une maison de maître située dans la zone de protection de l'ensemble classé de deux maisons Art nouveau sises deux parcelles à côté du bien concerné par la demande (186-188, boulevard Général Jacques). Le bien est repris à l'inventaire du patrimoine monumental d'Ixelles et date de 1904.

La demande vise à aménager un duplex sous les combles (modification des mansardes et du grenier). Une lucarne en toiture arrière et un second niveau de velux en toiture avant seraient ajoutés.

Sur une photo de 2012 (cfr. Inventaire), on constate que la toiture avant a déjà deux niveaux de velux ; il s'agit donc d'une demande de régularisation pour ces éléments.

La CRMS n'émet pas de remarques sur le réaménagement intérieur et la lucarne en toiture arrière. Par contre, elle s'oppose à l'aménagement d'un second niveau de velux car il aurait un impact visuel inesthétique tant sur les maisons classées que sur le bien en question. Le réaménagement des combles permet aisément de reporter ces prises de lumière en toiture arrière.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Recevez, Madame l'Echevine, l'expression de nos salutations distinguées,

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. : - B.S.D. – D.M.S. : Mme O. Goossens ;  
- B.S.D. – D.U. : Mme V. Henry.